

SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n° 420

SÉANCE du 11 AVRIL 2018

Présidence de Philippe RAPENEAU

Secrétaire : Monsieur Jean-Claude LEVIS

Date de convocation : 27 Mars 2018

Date d'affichage : 19 Avril 2018

Étaient présents :

ANSART Pierre, AUCHART Ernest, BAILLEUL Alain, BOUQUILLON Daniel, CAYET Alain, COLLE Pierre, COTTEL Jean-Jacques, DAMART Daniel, DELCOUR Jean-Pierre, DEPRET Jean-François, DERUY Isabelle, DROMART Evelyne, FERET Claude, GORIN Sylvie, GUILLEMANT Pierre, LACHAMBRE Pascal, LEVIS Jean-Claude, MASTIN Philippe, MATHISSART Michel, MICHEL Didier, PLU Jean-Claude, POTEZ Roger, PUCHOIS Jean-Pierre, RAPENEAU Philippe, ROSSIGNOL Françoise, SEROUX Michel, SKOWRON Richard, TABARY Daniel, THUILOT Didier, TILLARD Jean-Luc, VAHE Daniel, ZIEBA Jean-Marie

Absents excusés / Pouvoirs :

BAVIERE Jean-Pierre donne pouvoir à MATHISSART Michel, BLONDEL Michel, BRICOUT Damien donne pouvoir à SEROUX Michel, CARTON Philippe, COULON Géry donne pouvoir à GORIN Sylvie, DELEURY Jean-Pierre, DESAILLY Jean-Michel, DUE Gérard donne pouvoir à COLLE Pierre, GOMES Stéphane, HECQ David, LETURQUE Frédéric donne pouvoir à FERET Claude, MILLEVILLE Bernard donne pouvoir à DEPRET Jean-François, PARMENTIER Jean-Marc, POULAIN Eric, PREVOST Alain donne pouvoir à COTTEL Jean-Jacques, THIEBAUT Véronique, VAN GHELDER Alain donne pouvoir à CAYET Alain

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 32
- Votants : 40
- Pouvoirs : 8

Vote :

- Pour : 40
- Contre : 0
- Abstention : 0

« MODIFICATION DES STATUTS » DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE L'ARRAGEOIS

Par délibération n° 391 du 14 novembre 2016, le comité syndical a fixé ses règles de création et de fonctionnement.

Afin de permettre d'une part des modifications réglementaires et d'autre part une meilleure organisation des tenues de réunion de Bureau syndical et de Comité Syndical et ainsi consacrer les réunions de Bureau à un travail détaillé sur l'actualité et les dossiers nécessitant une prise de décision politique rapide et consacrer les comités syndicaux au fonctionnement institutionnel et aux décisions relevant de sa seule prérogative,

Envoyé en préfecture le 19/04/2018

Reçu en préfecture le 19/04/2018

Affiché le 19/04/2018



ID : 062-256203100-20180411-420_11042018-DE

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

- Abroge les délibérations n° 391 du 14 novembre 2016 ;
- Adopte les STATUTS en annexe ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce utile à cet effet.

